



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2016-090

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2016

# Sommaire

**Préfecture des Deux-Sèvres**

79-2016-07-18-001 - avis CDAC 18-07-16 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-07-18-001

avis CDAC 18-07-16

*Avis favorable émis pour le dossier de la SCI CHRISTEAC lors de la CDAC du 18 juillet 2016*

**PRÉFET DES DEUX-SÈVRES**

Préfecture  
Direction du Développement Local et des Relations  
avec les Collectivités Territoriales  
Bureau de l'Environnement  
Dossier suivi par Mme NAU  
☎ 05 49 08 69 52  
Courriel : justine.nau@deux-sevres.gouv.fr

**AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Deux-Sèvres,**

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 18 juillet 2016, prises sous la présidence de M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture, représentant M. Jérôme GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres empêché ;

**VU** le code de commerce, notamment le titre V relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE), notamment ses articles 39 à 56 ;

**VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres ;

**VU** le décret du Président de la République du 21 décembre 2015, nommant M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2016 portant délégation de signature à M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 février 2015 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2016 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Deux-Sèvres, publié au Recueil des Actes Administratifs dans son édition du mois de janvier 2016 ;

**VU** la demande de permis de construire (PC n°079 066 16 P 007) déposée en mairie de Champdeniers-Saint-Denis le 27 mai 2016, par la SCI CHRISTEAC, future propriétaire-exploitante, dont le siège social est fixé 50 rue de la Grange Lucas 79220 Champdeniers-St-Denis et représentée par son gérant M. Alain CAPELLE, relative à la création d'une cellule commerciale spécialisée dans l'équipement à la personne d'une surface de vente de 308m<sup>2</sup>, en continuité de l'ensemble commercial situé 50 rue de la Grange-Lucas à Champdeniers-St-Denis (79220), composé notamment d'un Super U préexistant d'une surface de vente de 2 290 m<sup>2</sup> ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 précisant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Deux-Sèvres pour l'examen de la demande susvisée ;

**VU** le rapport d'instruction du 30 juin 2016 présenté par la Direction Départementale des Territoires ;

Après qu'en ait délibéré les membres de la commission, assistés de :

- M. Olivier GOUET, représentant le Directeur Départemental des Territoires ;

- M. Stéphane GAURICHON, Adjoint au chef du Bureau de l'Environnement et de Mme Catherine NAU, secrétariat de la Commission départementale de l'Aménagement commercial – Préfecture ;

Etaient absents excusés :

- M. Le Président du Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
- M. Philippe BREMOND, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et Maire de Nueil-les Aubiers, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Pascal DUFORESTEL, Conseiller Régional ;
- M. Jean-François FERRON, Maire de Champdeniers-Saint-Denis ;
- M. Daniel JOLLIT, Président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvres, suppléant de M. Bremond

Après avoir entendu la lecture, par le Président, des articles L.751-3 et R.752-17 du code de commerce ;

**CONSIDERANT** que le projet permet le maintien des commerces existants au sein de la commune de Champdeniers-Saint-Denis, et à proximité du centre-bourg ;

**CONSIDERANT** que le regroupement des commerces sur un même site permet la mutualisation des espaces (voiries, parking) ainsi qu'une bonne optimisation notamment en termes d'accueil et d'accessibilité du public ;

**CONSIDERANT** que le projet propose une intégration pertinente à la topographie des lieux par le biais d'efforts en matière d'aménagements paysagers ;

**CONSIDERANT** que les résultats du vote nominatif des membres de la commission sont de 8 voix pour émettre un avis favorable ;

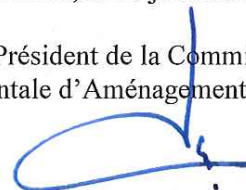
**CONSIDERANT** qu'ont voté pour l'autorisation :

- o Mme Jeanine BARBOTIN, Adjointe au maire de Niort, représentant les maires au niveau départemental
- o M. Pascal BIRONNEAU, Vice-Président du Pays de Gâtine, représentant la SMAEG
- o M. André BODIN, Président de l'AFOC 79, expert indépendant
- o M. Philippe BOUTET, 4e adjoint au Maire de Champdeniers
- o M. Olivier FOUILLET Conseiller Départemental
- o Mme Michèle JOUSSEAUME, Experte en matière de consommation
- o M. Brice KHOLER, Architecte
- o M. Thierry LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray

En conséquence, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) émet **un avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SCI CHRISTEAC, future propriétaire-exploitante, dont le siège social est fixé 50 rue de la Grange Lucas 79220 Champdeniers-St-Denis et représentée par son gérant M. Alain CAPELLE, en vue de procéder à la création d'une cellule commerciale spécialisée dans l'équipement à la personne d'une surface de vente de 308m<sup>2</sup>, en continuité de l'ensemble commercial situé 50 rue de la Grange-Lucas à Champdeniers-St-Denis (79220), composé notamment d'un Super U préexistant d'une surface de vente de 2 290 m<sup>2</sup>.

A NIORT, le 18 juillet 2016

Le Président de la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial



Didier DORÉ